



Villeneuve d'Ascq, le 10 juin 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 03/06/2013 au 07/06/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 03 juin 2013	Achats	2 353	0,930	2 188
Séance du 04 juin 2013	Achats	2 396	1,010	2 420
Séance du 05 juin 2013	Achats	3 779	1,040	3 930
Séance du 06 juin 2013	Achats	3 891	1,030	4 008
Séance du 07 juin 2013	Achats	4 127	0,990	4 086
Total		16 546	1,005	16 632